



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un itineraire cyclable entre Billom et Cournon-d'Auvergne (63)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

CC BILLOM COMMUNAUTE

N° SIRET

20006762700055

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PIREYRE

Prénom(s)

Jerome

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6C

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager un itinéraire cyclable entre Billom et Cournon d'Auvergne (63). Les travaux consistent à reprofiler des voies existantes. Aucune démolition n'est prévue dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cet itinéraire est de :
- Relier Cournon-d'Auvergne à Pérignat-sur-Allier via une liaison à vocation utilitaire et à vocation de loisirs (en lien avec la via Allier) ;
- Relier Pérignat-sur-Allier à Tinchat via une liaison de loisir et touristique pour les familles et les cyclistes itinérants ;
- Relier Tinchat à Billom via une liaison à vocation de loisir et utilitaire. Au-delà des objectifs de faciliter les trajets entre villages d'un petit territoire, le projet a pour but de dynamiser la vie locale et d'améliorer la qualité environnementale en limitant le transport par véhicule.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprend les étapes classiques de réalisation d'un itinéraire cyclable : - installations de chantier ; - travaux préparatoires de décaissement et de rabottage ; - travaux de reprofilage de voirie. Les revêtements mis en place sont majoritairement perméables (seulement 350 m sur les 12,5 km seront imperméabilisés). Les travaux sont prévus d'avril 2027 à fin 2028.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Aucun démantèlement n'est prévu. Dans sa phase d'exploitation, l'itinéraire cyclable sera utilisé par les cyclistes et piétons pour leurs déplacements quotidiens entre les communes de Billom et Cournon d'Auvergne. Il sera également utilisé pour le tourisme. L'accès aux agriculteurs sera maintenu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Non concerne

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de l'itinéraire cyclable Largeur de l'aménagement cyclable	(12,5, km) (3, m) (460, m)
Longueur des secteurs aménagés avec fosses Largeur sur les secteurs aménagés avec des fosses	(6, m) (350, m)
Lineaire imperméabilisée	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Pérignat-sur-Allier, Mur-sur-Allier, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Georges-sur-Allier, Chauriat, Billom

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi -H Billom Communauté approuve le 21 octobre 2019.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	D'après les cartographies interactives du site de la DREAL Auvergne-Rhone-Alpes, le projet traverse deux ZNIEFF : - une ZNIEFF de type I « Puy Benoit » (n°830020533) - une ZNIEFF de type II « Lit majeur de l'Allier moyen » (n°830007463)
En zone de montagne ?	☐	☒	Selon l'observatoire des territoires, les communes concernées par le projet ne sont pas classées en zone de montagne (agriculture et urbanisme).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	D'après les cartographies interactives du site de la DREAL Auvergne-Rhone-Alpes, le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope, le plus proche étant situé à 3,5 km environ, au nord ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Selon l'observatoire des territoires, les communes concernées par le projet ne relèvent pas de la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	D'après les cartographies interactives du site de la DREAL Auvergne-Rhone-Alpes, le projet est situé en partie dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	D'après Geoportail de l'urbanisme, le projet est situé à proximité immédiate du site patrimonial remarquable de Billom. 22 monuments historiques (immeubles) sont recensés sur la commune de Billom. Le projet n'est pas concerné par ces monuments mais il est situé dans les abords de ces monuments (500 m). Le projet n'est concerné par aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après les cartographies interactives du site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le projet traverse 2 zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation. Ces sont des bras du cours d'eau "le Celet". Ces bras sont identifiés comme cours d'eau temporaires. Cependant, l'itinéraire cyclable utilise des traces existantes (chemins, routes), enjambant déjà ces cours d'eau. Le projet n'aura pas
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Billom est couverte par le Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNpi) du bassin de l'Angaud. Perignat-sur-Allier est couverte par le PPRNpi du Val d'Allier Clermontois. Aucun PPRT recense sur les
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRNpi du bassin de l'Angaud a été approuvé par arrêté préfectoral n°20220895 du 22/06/2022. Le PPRNpi du Val d'Allier Clermontois a été approuvé le 04/11/2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après Georisques, le projet ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	D'après le site de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, le projet n'est pas situé dans le périmètre d'une ZRE, ni à proximité.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après l'outil Cart'Eaux de l'ARS, le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le projet n'est concerné par aucun captage et aucun autre périmètre de protection (immédiat ou éloigné).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	D'après Geoportail de l'urbanisme et les cartographies interactives du site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le site inscrit le plus proche est situé à 300 m à l'est du projet (sur son extrémité est). Il s'agit du site "Quartiers anciens de Billom".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe a une centaine de metres (au plus proche) au sud du site Natura 2000 « Puy de Pileyre-Turluron » (n°FR8301048). Le projet est situe dans le perimetre de la zone Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon » (FR8301038) sur son extremite ouest.
D'un site classé ?	☐	☒	D'apres Geoportail de l'urbanisme et les cartographies interactives du site de la DREAL Auvergne-Rhone-Alpes, le site classe le plus proche est situe a plus de 600 m au sud du projet (sur son extremite ouest). Il s'agit du "Site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de Cesar".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prelevements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainages ou de modifications previsibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La conception a ete realisee pour respecter au mieux les niveaux de voirie existants afin de limiter ces volumes de materiaux. La terre vegetale rabotee sera reutilisee a l'echelle locale. L'enrobe demoli sera evacue en plateforme de recyclage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La conception a ete realisee pour respecter au mieux les niveaux de voirie existants afin de limiter ces volumes de materiaux. Les elements rabotes seront remplaces par des materiaux d'apports.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le materiau d'apport est de la grave non traitee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet, comme tout projet, est susceptible d'entraîner le dérangement et la dégradation de la biodiversité existante en phase travaux. Cependant, la nature du projet et sa conception permettent de limiter fortement ces perturbations. Des mesures sont également proposées pour limiter au maximum les incidences du projet sur la biodiversité du site (voir 6.5).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité de deux sites Natura 2000. Cependant, la nature du projet et des travaux ne sont pas susceptibles d'impacter des habitats et espèces de ces sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet va consommer des espaces agricoles. Cependant, la surface concernée est très limitée. Elle concerne les secteurs où le linéaire est implanté sur des parcelles agricoles (en bordure de champ). Cela concerne deux secteurs sur le tracé (et 3 parcelles agricoles) pour un linéaire total de 460 m en espaces agricoles, sur une largeur de 6 m. La surface d'espaces
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné sur sa partie ouest par le PPRNpi du Val d'Allier Clermontois. Il est donc soumis au risque inondation. Lors des échanges préalables avec la DDT 63, et suite à la présentation du projet, il a été précisé en avril 2026 que le projet n'augmentait pas le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	L'objectif du projet étant la création d'un itinéraire cyclable, il engendrera des déplacements à vélo. En revanche, il n'engendrera pas de déplacements de véhicules motorisés, ni de trafic particulier. En phase travaux, comme lors de tout chantier, quelques déplacements d'engins sont à prévoir. Ils seront limités à la durée du chantier.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source de bruit. En phase travaux, comme lors de tout chantier, quelques nuisances sonores sont à prévoir. Elles seront limitées à la durée du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations. En phase travaux, le compactage de revêtement pourra éventuellement engendrer des vibrations très ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des émissions lumineuses. Aucune installation de luminaire n'est prévue. Les travaux seront réalisés de jour.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses en dehors de l'éclairage public en centre ville.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des rejets dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer la production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Le projet est situé dans les abords (périmètre des 500 m) de plusieurs monuments historiques de la commune de Billom. Cependant, il n'y a aucune co-visibilité entre le projet et ces sites. Aucune atteinte n'est donc à prévoir.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est en grande partie implanté dans des zones agricoles. Cependant, le tracé emprunte des cheminements existants, déjà utilisés par les agriculteurs avec leurs engins. Comme précisé plus haut, la surface d'espaces agricoles consommée dans le cadre du projet est de 2 760 m². Cette surface étant très faible, le projet n'est pas de nature à modifier l'activité agricole. Le

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, aucun projet n'est susceptible d'être cumulé avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un prediagnostic ecologique a été réalisé dans le cadre du projet. Il est présenté en annexe facultative de la demande d'examen au cas par cas. La majorité du tracé de l'itinéraire cyclable est située en zone urbanisée ou en zone agricole (pratique intensive) où les enjeux environnementaux sont fortement limités. Certains secteurs plus naturels à enjeux plus importants ont également été relevés ponctuellement le long de l'itinéraire (cours d'eau et ripisylve associée, phragmitaie, haies, arbres à cavités, ...). La nature et la conception du projet permettent de limiter fortement les impacts sur l'environnement. En effet, les secteurs où les enjeux sont les plus élevés sont évités, aucune coupe d'arbre ne sera réalisée et les emprises seront limitées aux routes et chemins existants et déjà utilisés. De plus, les mesures mises en place permettront encore d'éviter et réduire les impacts du projet sur l'environnement : les travaux les plus impactants pour les milieux naturels (reprofilage, décaissement, rabotage, mise en place de revêtements) seront réalisés en dehors de la période de reproduction de la faune, entre septembre et février. Aussi, les travaux seront réalisés à distance des cours d'eau et les engins seront équipés de moyens permettant de lutter contre une pollution accidentelle (kit antipollution). Des mesures de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes seront également mises en place dans le cadre du chantier (aucune terre importée sur le site, sensibilisation des entreprises, mesures adaptées en cas de découverte d'une EEE non identifiées en amont). Étant donné la nature du projet (création d'un aménagement cyclable), la prise en compte de l'environnement dès la phase conception du projet, les emprises quasiment limitées aux cheminements existants, les enjeux limités sur la majorité du tracé, l'évitement des

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone projet est majoritairement située en milieu agricole et en milieu urbain, limitant fortement les enjeux environnementaux. Bien que certains secteurs spécifiques présentent des enjeux écologiques plus élevés, la nature du projet, la prise en compte de l'environnement dès la phase de conception du projet et les mesures d'évitement et de réduction proposées, permettent de limiter les impacts potentiels du projet sur l'environnement. Le projet n'aura pas d'impact résiduel notable sur la faune, la flore et les habitats de la zone. Aussi, le projet n'est pas de nature à avoir des impacts significatifs sur la santé humaine. Ainsi, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

PIREYRE

Prénom

Jerome

Qualité du signataire

President

À

Billom

Fait le

04-08-2026



Signature du (des) demandeur(s)